



Droit de Naître

Ils veulent empêcher toute opposition à l'avortement !

Sommaire

Ils veulent empêcher toute opposition à l'avortement !
pages 1 et 2

Spectaculaire recul du nombre d'avortements à l'Est
page 2

Grand débat national : quid des enfants à naître ?
pages 3

Conséquences de l'avortement : les femmes ont le droit de savoir !
page 4

L'avortement, principale cause de mortalité dans le monde
page 6

Clause de conscience : première victoire !
page 6

Si cela continue, il sera bientôt interdit en France de s'opposer à l'avortement. Le Planning familial et ses alliés sont, en ce moment-même, en train d'essayer de bâillonner ceux qui osent remettre en cause, même de loin, le dogme de l'avortement sur demande. Et le pire, c'est que le gouvernement les soutient !

Les choses ont commencé avec l'extension, à l'information sur internet, du délit d'« entrave à l'IVG ». Votée en 2016, cette loi expose ceux qui déconseilleraient aux femmes d'avorter, en présentant des informations jugées « fausses », à une peine de deux ans de prison et à 30 000 euros d'amende ! Aucun autre pays dans le monde n'a voté de texte de cette nature. Mais, ce n'était là qu'une première étape...

Après les associations pro-vie, ce sont les médecins qui ont été pris pour cible. Voilà maintenant plus de deux ans que le lobby de l'avortement réclame la suppression de la clause de conscience. Autrement dit, les médecins devraient accepter de pratiquer des avortements ou renoncer à exercer leur art ! Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Planning familial, parlementaires de gauche : tous s'y mettent.

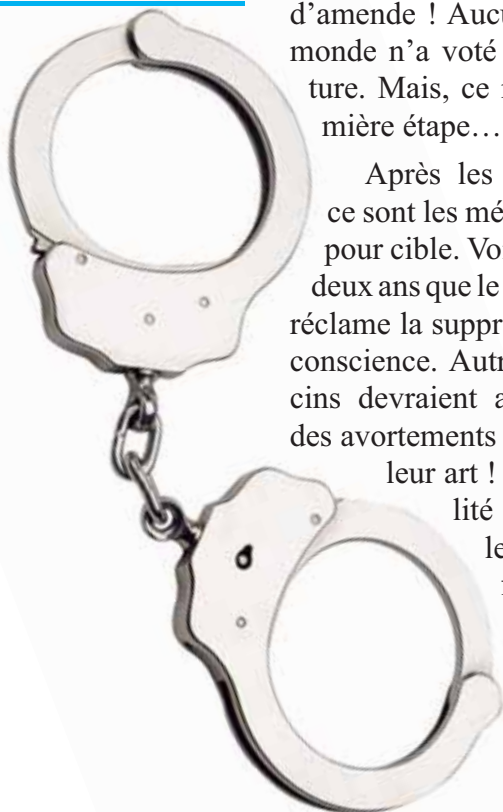
Un amendement en ce sens a même été déposé à l'autonomie dernier par l'ancienne ministre de la Santé, la sénatrice Laurence Rossignol. Ensemble, nous avons tiré la sonnette d'alarme dans toute la France et, fort heureusement, il a été rejeté. Mais, attention : l'actuelle ministre de la Santé, Mme Agnès Buzyn, a annoncé qu'elle allait procéder à une enquête pour connaître le nombre de médecins objecteurs. Autrement dit, elle va les faire fichier !

Le docteur de Rochambeau, président du syndicat des gynécologues obstétriciens, qui a osé rappeler que l'avortement est un homicide est sûrement dans sa ligne de mire. Le lobby de l'avortement est tellement en colère contre la liberté de parole de ce médecin qu'il exige tout carrément sa radiation !

En mars de cette année, c'est le syndicat dans sa totalité qui est entré dans l'œil du cyclone. Son crime ? L'un de ses membres a proposé, dans un email interne, d'inviter les gynécologues à cesser temporairement la pratique des avortements tant que la ministre ne les recevrait pas pour prendre en compte une revendication catégorielle.

Immédiatement, l'Ordre des médecins a fait part de sa vive désapprobation, s'insurgeant contre la remise en cause d'un droit fondamental (ce que l'avortement n'est pas puisque, sous

(suite page 2)



certaines conditions, il est toujours pénalement répréhensible) ! Début avril, le Conseil a saisi la juridiction interne de l'Ordre à l'encontre de Bertrand de Rochambeau qui sera donc poursuivi devant une chambre disciplinaire !


Il faut dire qu'avant cette plainte, des féministes avaient envahi les locaux de l'Ordre pour le contraindre à « mettre hors d'état de nuire » le syndicat des gynécologues. Ces enragées ont également exigé la radiation des gynécologues récalcitrants ! Vous voyez, on en arrive maintenant à l'intimidation et aux actions violentes ! Quelle sera

la prochaine étape ? Le lynchage des médecins objecteurs et le sacage des locaux des associations pro-vie ? Le fichage « S » des opposants à l'avortement comme vous et moi ?

La situation est si grave que l'archevêque de Paris, Mgr Aupeit, a rappelé en septembre dernier qu'« une société qui annihile la liberté de conscience, s'appelle une dictature ».

Droit de Naître enverra bientôt un manifeste à l'ensemble de la presse française afin de protester contre cette situation extrêmement préoccupante. ■

Spectaculaire recul du nombre d'avortements à l'Est



L'avortement de masse n'a rien d'une fatalité ! C'est ce que sont en train de démontrer deux pays d'Europe de l'Est qui ont pourtant vécu des décennies sous le joug communiste.

En Hongrie, le soutien de l'État aux familles a fait baisser le nombre d'avortements de plus d'un tiers par rapport aux chiffres de 2010 : de 40 449, il n'est plus en 2017 que de 28 500. Cela reste certes beaucoup trop, mais la diminution est impressionnante.

Même évolution en Croatie. Dans cette ex-république yougoslave, 4 hôpitaux publics sur 27 ne pratiquent plus d'avortements, faute de gynécologues acceptant de tuer. 6 gynécologues croates exerçant dans le public sur 10 refusent de pratiquer des avortements en s'appuyant sur l'objection de conscience accordée en 2003. Cette pénurie d'avorteurs s'accompagne

d'un activisme pro-vie de militants soutenus par l'Église. Depuis 2004, ils organisent des prières devant les hôpitaux et les cliniques où sont pratiqués les avortements, et des marches pour la vie. Les défenseurs des enfants à naître sont également présents sur Internet. Une Croatie qui cherche sur Google une adresse où avorter trouvera comme premier lien un site pro-vie, avec vidéo d'un avortement, ainsi que la description des effets secondaires de cet acte.

En conséquence, le nombre d'avortements a chuté dans le pays de 25 000 en 1993 à 2 416 en 2017, selon les statistiques du gouvernement croate. Ce dernier a annoncé préparer une nouvelle loi. Le ministre de la Santé, Milan Kujundzic, veut un texte conduisant à « moins d'avortements et plus de nouveau-nés ».

A quand une telle politique en France ? ■

Grand débat national : *quid* des enfants à naître ?

Plus de
210 000 petites
victimes
chaque année
dans notre
pays

Si ça continue,
tôt ou tard, le
peuple français
va disparaître !

A quoi bon en
effet préparer
l'avenir si nous
supprimons
nos propres
enfants ?



Le 15 janvier 2019, à la suite des manifestations des gilets jaunes, le président de la République a lancé un grand débat national, invitant tous les Français à y prendre part. **Mais le chef de l'État a aussitôt restreint les thèmes qui pourraient y être abordés, interdisant notamment que l'on parle du drame de l'avortement ! Alors que cet acte fait plus de 210 000 petites victimes chaque année dans notre pays**, tout se passe comme si seul le lobby de l'avortement était autorisé à s'exprimer sur le sujet.

Il s'agit pourtant d'un fléau terrible dont les conséquences affectent toute la société. **Combien de femmes sont traumatisées par l'acte qu'elles ont commis ? Combien de familles sont brisées par le drame d'un avortement ? Et qui viendra remplacer ces millions de petits Français qui manquent à l'appel ?** Des migrants venus du Maghreb ou d'Afrique noire dont l'immense majorité est musulmane...

Prétendre discuter de tous les problèmes en excluant par avance celui de la natalité est totalement absurde. **A quoi bon en effet préparer l'avenir si nous supprimons nos propres enfants ?** Le chef de l'État ne peut ignorer que la France s'enfonce dans un hiver démographique très inquiétant. Pour la quatrième année consécutive, le nombre de naissance a chuté en 2018. Quant au solde naturel, c'est-à-dire la différence entre les décès et les naissances, il n'a jamais été aussi bas depuis la seconde Guerre mondiale !

Si ça continue, tôt ou tard, **le peuple français va disparaître !** N'est-ce pas là un enjeu très grave qui devrait mobiliser ceux qui nous gouvernent ? Pourtant, ils ne disent rien et ne font rien ! Au contraire, ils continuent même de promouvoir de façon tout à fait insensée l'avortement. Pire, ils empêchent les Français de s'exprimer sur la question ! Même les effets nocifs de l'avortement sur la santé physique et psychique des femmes sont sujet interdit. **A tel point que tenter de dissuader une femme d'avorter, y compris sur internet, est devenu un délit passible de deux ans de prison et 30 000 euros d'amende !**

En fait, le gouvernement, inféodé au lobby de l'avortement, sait très bien ce que pensent les Français et redoute par-dessus tout qu'ils le disent... L'un des rares sondages sur ce thème a été effectué par l'IFOP en septembre 2016 et les résultats sont éloquentes : pour 52% des Français (55% des femmes !) le nombre d'avortements en France est préoccupant, 89% des sondés pensent « qu'un avortement laisse des traces psychologiques difficiles à vivre pour les femmes » et 72% d'entre eux estiment que « la société devrait davantage aider les femmes à éviter le recours à l'interruption de grossesse ».

Droit de Naître a brisé la censure en envoyant aux responsables du grand débat national 2.765 pétitions de Français exigeant que l'on parle enfin de l'avortement et des moyens d'en réduire le nombre. ■

Conséquences de l'avortement : les femmes ont le droit de savoir !

Aussi incroyable que cela puisse paraître, il existe en France une chose encore plus taboue que l'avortement : **les conséquences épouvantables de cet acte sur la santé des femmes.**

En Allemagne, le ministre de la Santé vient d'obtenir un budget de 5 millions d'euros pour faire réaliser une étude sur les « conséquences psychologiques à long terme » de l'avortement. Mais, en France, les chiennes de garde du Planning familial veillent. Ces harpies veulent faire croire à toute la société que l'« IVG », comme elles disent, est un progrès, une conquête pour le droit des femmes. Elles empêchent donc toute étude et toute réflexion pouvant remettre en cause ce mythe.

Les conséquences de l'avortement sur la santé psychologique et physique des femmes sont pourtant bien connues des spécialistes et depuis un moment déjà. Une synthèse réalisée par le site Liberté politique, de 112 articles parus de 1985 à 2002 dans 43 revues médicales de haut niveau scientifique, prouve, si cela était encore nécessaire, les ravages de l'avortement. En voici quelques exemples : les femmes qui ont avorté ont sept fois plus de risque de se suicider ; la moitié environ des cas de stérilité sont consécutifs à l'avortement : infection des trompes, adhérences utérines, dilatation excessive du col de l'utérus ; les femmes qui ont avorté ont un risque 2, 3 fois plus élevé d'avoir un cancer du col de l'utérus, des ovaires ou du foie et, pour le cancer

du sein, le risque est 2,4 fois plus élevé pour les femmes jeunes qui ont avorté leur première grossesse (c'est le cas de 12.000 adolescentes chaque année en France).

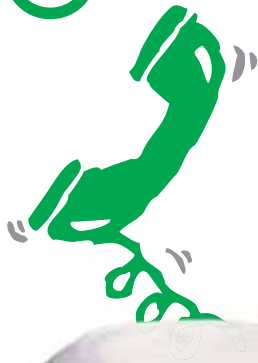
Mais ce n'est pas tout... **L'avortement a aussi de graves conséquences sur le plan psychologique** : d'après une étude faite auprès de mères, 8 semaines après leur avortement, 44% se plaignent de désordres nerveux et 36% constatent des troubles du sommeil, une étude rétrospective sur 5 années montre que 25% des femmes ayant avorté ont consulté un psychiatre contre 3% en temps normal et la moitié des mères ayant avorté présentent des symptômes d'un véritable syndrome : peur et culpabilité intense, dépression, perte de l'estime de soi.

Non seulement l'avortement tue un bébé innocent, mais il est aussi d'une violence extrême pour les femmes qui le subissent

Ce n'est pas un progrès, c'est une épouvantable régression ! *Droit de Naître* a décidé de s'attaquer à ce tabou. 2.562 lettres ont été adressées par les sympathisants de l'association aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale afin d'exiger la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire. ■



N° Vert 0 800 880 521



Le courrier des amis de Droit de Naître



✓ M. et Mme F.B. de
Chavroches (03) :

« Je vous renvoie les pétitions... en vous souhaitant un bon Carême rempli de grâces de Notre Dieu d'Amour, *Papa du Ciel* et de Marie, sa Mère, *Notre Maman*. Joyeuses fêtes de Pâques dans les joies de la Résurrection. Dieu aura le dernier mot. Heureusement. Joyeusement. »

✓ M. A.P. de St Just
St Rambert (42) :

« Si comme je l'ai entendu, un embryon n'est rien d'autre qu'un amas de cellules, que sommes-nous d'autre, nous-même, à ce compte-là. J'aimerais que chacun s'attarde sur l'ensemble de l'évolution de notre société et prenne véritablement conscience de l'oppression qui s'installe avec la montée de la numérisation qui nous conduit à la perte de notre libre-arbitre (...). Les chrétiens ont aujourd'hui face à eux une idéologie progressiste prête à tout car convaincue de sa raison ! »



✓ M. R.H. de Chermignac
(17) :

« Je suis heureux d'avoir appris par le bulletin d'information que l'Archevêque de Paris n'a pas eu peur d'affirmer que l'IVG était un crime. Un bon soutien pour notre cause, et parler de dictature, pour les gouvernements qui veulent supprimer l'objection de conscience. Bravo à lui et au Président du Syndicat des médecins gynécologues. J'ai souvent déploré, et vous l'ai écrit, le silence d'une grande partie du clergé. »

✓ MMme A.V.B. d'Arras (62) :
s'adressant au président de *Droit de Naître* :

« Votre longue lettre m'a touchée et je vous en remercie... mais c'est vous qu'il faut féliciter et remercier, car je n'ai fait qu'accompagner vos actions. J'avoue que mes priorités allaient vers ceux qui manquent du nécessaire, souvent douloureusement, car ils sont seuls... et pourtant beaucoup trop nombreux, si nombreux... à courir vers la mort, ils ne sont pas aidés !

Vous avez bien fait de me rappeler vos actions et leur suite, dont vous pouvez être fier ! (...)

Merci encore. Je vous adresse des vœux de réussite des amis fidèles pour vous encourager à tenir bon ! »

L'avortement, principale cause de mortalité dans le monde

Près de 42 millions de bébés ont été avortés sur la terre en 2018, selon LifeSiteNews, faisant de cet acte la principale cause de mortalité au monde. En comparaison, 8,2 millions de personnes sont mortes du cancer, 5 millions à cause du tabagisme et 1,7 million à cause du Sida.

Dans le monde, 23% des grossesses se sont terminées par un avortement volontaire et 10 bébés ont été avortés pour 33 naissances.

Aux États-Unis, près d'un million de bébés sont avortés chaque année. Bien que le taux d'avorte-

ments ait diminué au cours de la dernière décennie, l'avortement reste également la principale cause de décès aux États-Unis. Chez nous, en France, plus de 210 000 enfants à naître sont supprimés en toute légalité chaque année. L'humanité est-elle en train de s'auto-détruire ? ■



+

42

mil lions de bébés ont été avortés sur la terre

Clause de conscience : première victoire !

Voilà plus de deux ans que *Droit de Naître* lutte à vos côtés pour défendre le droit des médecins à refuser de pratiquer des avortements. Les choses se sont accélérées ces derniers mois avec le dépôt d'une proposition de loi de l'ancienne ministre et sénatrice Laurence Rossignol et d'un amendement de deux députées du parti socialiste et de la France insoumise.

Fort heureusement, Agnès Buzyn, actuelle ministre de la santé, n'a pas osé les suivre dans cette voie totalitaire. Bien qu'elle affiche sans honte son soutien inconditionnel à l'avortement, Mme Buzin s'est déclarée « absolument contre » la suppression de



la clause de conscience. Quant à l'amendement déposé par les députés Sylvie Tolmont et Caroline Fiat, il a été rejeté par l'Assemblée nationale.

C'est une première victoire, mais il faut rester extrêmement vigilants car le lobby de l'avortement ne va sûrement pas s'avouer vaincu aussi facilement. ■

« Les Nouvelles de *Droit de Naître* »
est une publication de
l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Georges Martin

Edité par Droit de Naître, association loi 1901,
constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 00034
Siège social : 39 av. Pasteur – 92400 Courbevoie
Tél. : 0 800 880 521 – Fax : 01 47 68 84 79

E-mail : contact@droitdenaitre.org
Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :
GEIE Européenne de Médias
ZI St-Arnoult 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798